

Rapport annuel 2018

MNT Stratégie nationale Prévention
des maladies non transmissibles
(stratégie MNT) 2017-2024
www.bag.admin.ch/mnt



Un projet commun de :



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP



GDK Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren
CDS Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
CDS Conferenza svizzera delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità



Gesundheitsförderung Schweiz
Promotion Santé Suisse
Promozione Salute Svizzera

Eclairage sur l'égalité des chances

Dans le cadre de la stratégie du Conseil fédéral

Gesundheit | Santé
Sanità | Sanadad **2020**

- 3 Introduction
- 4 État de la mise en oeuvre de la stratégie
et du plan de mesures
- 1.** Groupe de mesures
- 5 Promotion de la santé et prévention destinées
à la population
- 2.** Groupe de mesures
- 8 Prévention dans le domaine des soins
- 3.** Groupe de mesures
- 10 Prévention dans l'économie et le monde du travail
- Mesures transversales**
- 12 Mesures interdisciplinaires
- 13 Collaboration avec les partenaires de mise en oeuvre
- 19 Perspectives

Impressum

Éditeur : Office fédéral de la santé publique (OFSP),
Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux
de la santé (CDS), Promotion Santé Suisse (PSCH)

Date de publication : mai 2019

Versions linguistiques : Cette publication est également
disponible en allemand.

Photo en couverture : Commune Vernier. A la conférence
nationale des parties prenantes MNT, la promotion de
l'égalité des chances en matière de santé a été illustrée par
l'exemple de Vernier.

Source : KEYSTONE-SDA / Martial Trezzini

Renseignements :

Office fédéral de la santé publique (OFSP)
Unité de direction Santé publique
Division Prévention des maladies non transmissibles
Case postale, CH-3003 Berne
Téléphone : +41 (0)58 463 88 24
Courriel : ncd-mnt@bag.admin.ch
Internet : www.bag.admin.ch/mnt

Introduction

Dans le cadre de la stratégie *Santé2020*, le Conseil fédéral a décidé de renforcer la promotion de la santé et la prévention des maladies. Dans cette perspective, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et la Fondation Promotion Santé Suisse (PSCH) ont élaboré conjointement une stratégie et un plan de mesures afin de répondre au défi que pose la progression des maladies non transmissibles en Suisse. En 2016, le Conseil fédéral et le Dialogue Politique nationale de la santé (PNS) ont adopté la **stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles 2017-2024 (stratégie MNT)** et le plan de mesures y afférent. Le **plan de mesures** comprend les mesures de la Confédération, des cantons/CDS et de PSCH.

Quand cela s'avérera judicieux, l'application des mesures de la stratégie MNT sera coordonnée avec celles de la stratégie nationale Addictions 2017-2024 et celles du domaine « Santé psychique ».

La Stratégie suisse de nutrition 2017-2024, élaborée par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), a largement contribué à la mise en œuvre de la stratégie MNT. Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a adopté la Stratégie suisse de nutrition et le plan d'action y afférent en 2017.

État de la mise en œuvre de la stratégie et du plan de mesures

La mise en œuvre de la stratégie MNT a commencé début 2017 et se déroule comme prévu depuis lors. Outre l'organe responsable (Confédération [OFSP], cantons/CDS et PSCH), de nombreux acteurs dans les domaines « Promotion de la santé et prévention destinées à la population », « Prévention dans le domaine des soins » et « Prévention dans l'économie et le monde du travail » y participent.

Eclairage sur l'égalité des chances

La stratégie MNT, la stratégie nationale Addictions et les mesures dans le domaine « Santé psychique » s'articulent depuis 2018 autour d'un thème prioritaire annuel. Ce système vise à sensibiliser les acteurs à certains thèmes ou groupes cibles. S'agissant de la stratégie MNT, le **thème prioritaire** choisi pour 2018 était « **Égalité des chances en matière de santé** ». Les groupes cibles visés en priorité étaient les personnes issues de populations défavorisées du point de vue de la formation, les personnes ayant un revenu modeste voire inexistant et celles qui sont désavantagées sur le plan socio-économique à cause de leur langue ou de leur origine. L'organe responsable de la stratégie MNT a lancé ce nouveau thème prioritaire début 2018 par une conférence commune. Un numéro de spectra a été dédié à ce thème et l'OFSP a publié une brochure axée sur les faits et chiffres. Concernant les paramètres de santé, on y constate des écarts importants, le plus souvent dus aux facteurs socio-économiques.



Brochure « Égalité des chances et santé »
PDF : www.bag.admin.ch

Pour les années 2019-2021, l'organe responsable de la stratégie MNT a défini les thèmes prioritaires suivants : 2019 « Phase de vie Vieillesse », 2020 « Phase de vie Enfance et adolescence » et 2021 « Phase de vie Adultes ».

Les activités réalisées depuis le début de la mise en œuvre de la stratégie MNT jusque fin 2018 sont présentées ci-dessous par groupe de mesures, tout comme les priorités fixées pour 2019.

1. Groupe de mesures

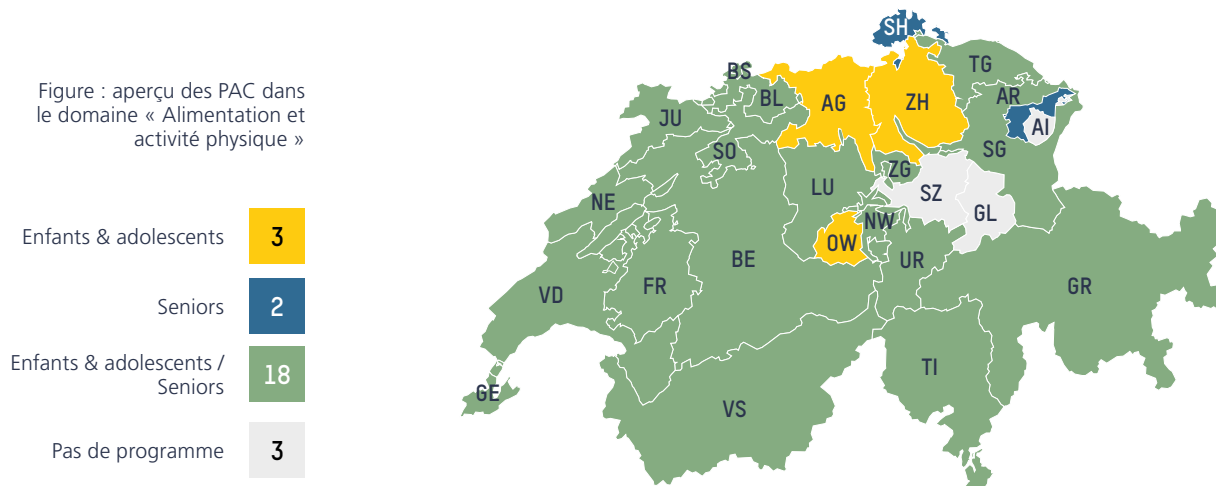
Promotion de la santé et prévention destinées à la population

Dans ce groupe de mesures, l'accent est mis sur les programmes nationaux de prévention dans les domaines de l'alcool, du tabac, de l'alimentation et de l'activité physique, ainsi que de la santé psychique. En 2018, l'organe responsable a mis au point des bases pour les programmes cantonaux de prévention (PAC) et organisé les plateformes régionales d'échange pour les cantons sur des thèmes transversaux. Afin de répondre au souhait de ces derniers, le thème de ces plateformes était, tant en Suisse alémanique qu'en Suisse romande, « Santé psychique et addictions ».

Mise en œuvre des programmes cantonaux de prévention

En 2018, 23 cantons ont mis en œuvre, avec le soutien de PSCH, au moins un programme d'action dans les domaines « Alimentation et activité physique » ou « Santé psychique » (voir graphiques). Treize cantons ont introduit un programme de prévention du tabagisme (deux de moins qu'en 2017). 14 cantons ont mis en œuvre un programme de prévention des problèmes liés à l'alcool ou un plan d'action cantonal (autant qu'en 2017). Le canton de Soleure a poursuivi la prévention du tabagisme et des problèmes liés à l'alcool dans le cadre d'un programme de prévention des addictions.

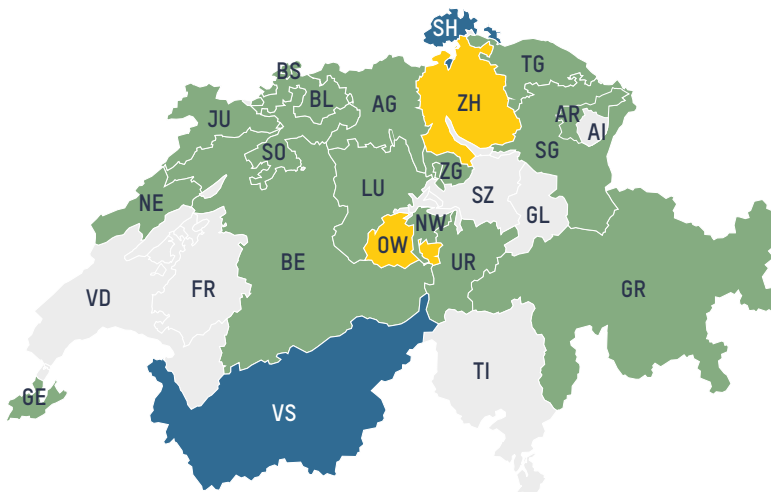
23 cantons ont mis en œuvre un programme d'action dans le domaine « Alimentation et activité physique » avec le soutien de PSCH.



20 cantons ont mis en œuvre un programme d'action dans le domaine « Santé psychique », avec le soutien de PSCH.

Figure : aperçu des PAC dans le domaine « Santé psychique »

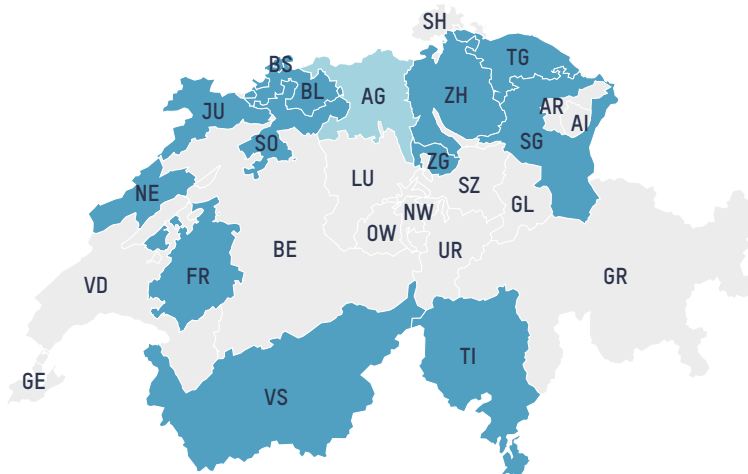
Enfants & adolescents	2
Seniors	2
Enfants & adolescents / Seniors	16
Pas de programme	6



13 cantons ont mis en œuvre un programme cantonal de prévention du tabagisme avec, pour certains, le soutien du Fonds de prévention du tabagisme (FPT).

Figure : aperçu des programmes cantonaux dans le domaine « Prévention du tabagisme »

Programme sans financement FPT	1
Programme avec financement FPT	12
Pas de programme, mais activités régulières	13



Le tableau ci-dessous montre le nombre de cantons qui s'engagent, depuis quelques années, pour les nouveaux thèmes « Santé psychique » et groupe cible « Seniors », conjointement avec PSCH.

	Alimentation et activité physique		Santé psychique	
	Enfants et adolescents	Seniors	Enfants et adolescents	Seniors
Début avant 2018	20	11	11	11
Début en 2018	1	9	7	7
Début en 2019	1	1	3	2
Total	22	21	21	20

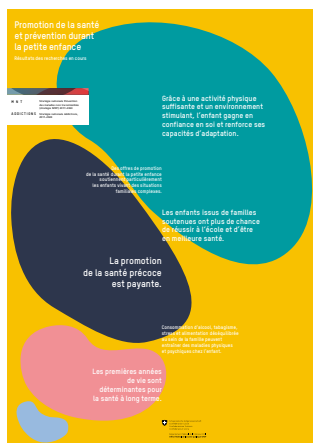
Nombre de cantons participant aux programmes d'action cantonaux dans les domaines « Alimentation et activité physique » et « Santé psychique »

Soutien au développement des programmes cantonaux de prévention

Un groupe de travail émanant de la CDS, de PSCH, de l'OFSP et du FPT a recensé les financeurs possibles pour les programmes cantonaux de prévention. Il a harmonisé les documents destinés à ces programmes et les a communiqués aux cantons. Il a également rassemblé et systématisé les facteurs de réussite des programmes cantonaux de prévention. La liste sera publiée en 2019.

Nouvelles bases pour la phase de vie Enfance et adolescence

Le document stratégique publié en août 2018, « Promotion de la santé et prévention durant la petite enfance », contient des bases scientifiques et des mesures (www.bag.admin.ch). L'OFSP en a extrait les principales informations et les a résumées dans un dépliant. L'accent est mis sur les familles en situation difficile et le réseautage des acteurs comme par exemple à l'interface entre la santé, le social et l'intégration. En novembre 2018, un colloque national a mis en évidence ces interfaces entre les domaines ainsi que les collaborations potentielles. Une étude mandatée en 2018 devra déterminer quelles sont les lacunes en termes de connaissance et de données. L'OFSP pourra ainsi publier en 2019 des recommandations relatives aux projets de recherche et aux prochaines étapes dans le domaine de la petite enfance.



Dépliant « Promotion de la santé et prévention durant la petite enfance »
PDF : www.bag.admin.ch

Promotion de l'activité physique dans le domaine de la mobilité

L'OFSP promeut un environnement favorable à l'activité physique. En 2018, il a soutenu quatre projets touchant à la mobilité : défi vélo, Bikesharing Locarnese, Bikecontrol Safety ainsi que Mobilité active et santé. À l'exception de défi vélo, ces projets ont été financés par le biais du Bureau de coordination pour la mobilité durable (www.suisseenergie.ch). L'OFSP soutient la campagne nationale les « mercredis du vélo » de Pro vélo Suisse avec l'Office fédéral de l'énergie. Il soutient aussi l'activité physique et le sport en tant qu'organe responsable du réseau hepa Suisse, membre de HEPA Europe et d'Alliance école+vélo.

Priorités 2019

Des formulaires de demande harmonisés seront élaborés et des critères de qualité définis pour les projets susceptibles d'être réalisés dans le cadre de programmes cantonaux ou indépendamment. Un récapitulatif des différentes sources de financement possibles pour les projets sera également préparé. Le thème « Santé psychique et vieillissement » sera discuté en septembre 2019 à l'occasion des plateformes régionales d'échange pour les cantons.

2. Groupe de mesures

Prévention dans le domaine des soins

Ce groupe de mesures met l'accent sur les personnes présentant un risque élevé de développer une maladie et sur celles qui souffrent déjà d'une maladie non transmissible, d'addiction ou d'une maladie psychique, ou qui viennent de suivre un traitement. Le but est de renforcer la prévention au niveau des soins de base pour toute la chaîne de soins, de façon à favoriser la qualité de vie et l'autonomie des patients et à réduire le besoin de traitements.

Promouvoir les projets dans le domaine « Prévention dans le domaine des soins »

PSCH et l'OFSP, avec la participation d'autres acteurs, ont élaboré un concept visant à renforcer la prévention dans toute la chaîne de soins. Ce concept propose des critères spécifiques qui déterminent si et comment un projet peut être financé par le supplément de prime des caisses-maladie (www.promotionsante.ch). Les projets soutenus concernent les domaines des MNT, des addictions et de la santé psychique. Les premiers demandeurs ont pu soumettre leurs projets en 2018. Parmi ces projets, quatorze ont été approuvés (voir tableau) ; ils seront soutenus à hauteur de 10,5 millions de francs au total. L'expérience acquise lors de la première série de subventions a amené à adapter le processus de sélection des projets.

Domaine	Nom du projet	Organisation
MNT	Famille forte : l'union fait la force = Famille forte – Modèle de soins interprofessionnels	Association faitière Obésité de l'enfant et de l'adolescent
	KOMPASS : acquisition de compétences par les personnes atteintes de troubles musculosquelettiques afin d'accroître leur autogestion – cours dispensés par des assistants médicaux	Ligue suisse contre le rhumatisme
	Selbstcheck Gesundheitskompetente Organisation	Direction de la santé publique du canton de Zurich
	Éducation en autogestion – mieux vivre avec une BPCO	Ligue pulmonaire suisse
	Prévention des chutes PDS : prévention spécifique des chutes dans le domaine des soins	Canton de Saint-Gall, Amt für Gesundheitsvorsorge
	INTERMED+ : action de prévention secondaire en équipe en médecine générale	Cabinet de médecine générale et spécialisée, La Chaux-de-Fonds
	Je me bouge pour ma santé	diabètevaud
	Pas à Pas 2 : reprise d'activité physique pour des personnes insuffisamment actives à risque de développer une pathologie	Promotion Santé Vaud
	PDS – lutte contre le diabète : renforcer la collaboration interprofessionnelle	Association Valaisanne du Diabète et Diabetes-Gesellschaft Oberwallis

Domaine	Nom du projet	Organisation
Addictions	dAS-Tool : traitement optimisé des problèmes liés à l'alcool grâce à l'autogestion assistée par des outils numériques	Santé bernoise
	Win Back Control : création, test, mise en réseau et évaluation d'une interface d'auto-assistance en ligne pour les comportements de jeu problématiques et pathologiques	Schweizer Institut für Sucht- und Gesundheitsforschung
Santé psychique	Pas d'claques : élevons notre voix pour une éducation non-violente !	National Coalition Building Institute Suisse
	SomPsyNet : prévention des conséquences des contraintes psychosociales en médecine somatique : un projet modèle sur les soins collaboratifs	Département de la santé publique du canton de Bâle-Ville, Hôpital universitaire de Bâle
	ProPCC : promotion et implantation efficiente du Plan de crise conjoint	Réseaux Santé Vaud

Aperçu des projets approuvés en 2018

SELF – la nouvelle plateforme de promotion de l'autogestion

En 2018, l'OFSP, la Conférence nationale suisse des ligues de la santé, l'Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé et la Conférence des délégués cantonaux aux problèmes des addictions ont lancé la plateforme SELF. Celle-ci a pour objectif d'ancrer structurellement et de développer la promotion de l'autogestion dans les maladies chroniques et psychiques ainsi que dans les addictions pour les personnes concernées et leurs proches. Ses membres représentent des organisations actives dans la promotion de l'autogestion. Réunis à l'occasion du premier forum SELF à l'automne 2018 (www.bag.admin.ch), ils ont discuté des prochaines étapes. Un nouveau dépliant montre aux professionnels comment ils peuvent promouvoir l'autogestion auprès de leurs patients.



Dépliant « Promotion de l'autogestion lors de maladies chroniques et d'addictions »
PDF : www.bag.admin.ch

Analyse de situation en matière d'offres de prévention dans le système de soins

Comment la prévention s'inscrit-elle dans le secteur ambulatoire du système de soins ? L'OFSP a exploré cette question en menant une enquête auprès du corps médical et des services d'aide et de soins à domicile, et en interrogeant un certain nombre d'experts. Après un atelier avec les partenaires impliqués, l'OFSP a publié un rapport (PDF : www.bag.admin.ch), qui se conclut sur des recommandations. L'OFSP en appliquera certaines en 2019. Entre autres, il informera et communiquera davantage à propos des bases, de la définition et de la stratégie « Prévention dans le domaine des soins » (p. ex. via les organisations spécialisées et les associations professionnelles).

Priorités 2019

PSCH et l'OFSP continueront à promouvoir des projets intégrant la prévention dans le système de soins. Le groupe d'experts chargé de l'évaluation technique des demandes sera élargi. En matière de promotion de l'autogestion dans les maladies chroniques et psychiques et des addictions, l'organe responsable de la plateforme SELF organisera en octobre 2019 un deuxième forum, qui aura pour objectif l'information sur les mesures 2019 et l'application d'autres recommandations tirées du cadre de référence.

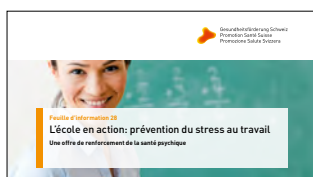
3. Groupe de mesures

Prévention dans l'économie et le monde du travail

Ce groupe de mesures vise à renforcer la collaboration avec le secteur économique. PSCH élabore avec différentes branches des offres destinées à rendre l'environnement de travail plus favorable à la santé. L'OFSP et l'OSAV développent l'initiative actionsanté et plusieurs offices élargissent la gestion de la santé en entreprise (GSE).

Développement de formules propres à chaque branche dans le domaine de la GSE

PSCH, conjointement avec l'OFSP et le Bureau BASS, ont ajouté au questionnaire « Friendly Workspace Job-Stress-Analysis » un module portant sur les soins de longue durée (branche « Santé publique et action sociale »). Depuis 2018, l'offre « L'école en action – Prévention du stress au travail » destinée à la branche « Éducation et enseignement » est diffusée avec succès en Suisse alémanique et se trouve en phase de test en Suisse romande ; elle s'adresse au corps enseignant. PSCH a en outre identifié les branches où le personnel est exposé à un risque psychosocial élevé et où les addictions (tabac, alcool) sont relativement répandues. Le plus grand besoin d'intervention concerne la branche « Hébergement et restauration », qui compte 241 743 actifs.



Feuille d'information « L'école en action : prévention du stress au travail »
PDF : www.promotionsante.ch

Santé des apprentis

En 2018, PSCH a examiné avec les parties prenantes concernées dans quelle mesure elles étaient disposées à soutenir, en termes de contenu et de financement, le développement de l'offre « Friendly Workspace Apprenticeship » (FWS Apprenticeship) sur le thème de l'alcool et du tabac, dans le but d'améliorer la santé des apprentis. Les parties prenantes ont témoigné de leur intérêt. En 2019, Addiction Suisse fournira à FWS Apprenticeship des documents sur ces deux thèmes.

Collaboration institutionnelle dans le domaine de la GSE

Au printemps 2018, l'OFSP, le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) ont mis en place une plateforme dédiée à la collaboration interinstitutionnelle dans le domaine de la GSE (www.bag.admin.ch). Y participent des acteurs importants tels que la Suva, PSCH, la CDS, l'Association des offices suisses du travail et l'Association intercantonale pour la protection des travailleurs. Deux nouveaux groupes de travail ont été créés ; l'un prépare le congrès trinational (Suisse, Allemagne, Autriche) qui aura lieu en Suisse en 2021, l'autre élabore un aperçu des différents acteurs intervenant en Suisse dans le domaine de la GSE.

Initiative actionsanté

Par des promesses d'action volontaires, les entreprises modifient les conditions générales dans le domaine de l'alimentation et de l'activité physique de manière à faciliter les choix favorables à la santé. L'OSAV a renforcé et développé les domaines d'action « Composition des produits » et « Marketing et publicité ». L'OFSP collabore désormais avec des entreprises de transports publics, ainsi qu'avec la branche des sports et des loisirs de plein air ; ensemble, ils souhaitent améliorer les conditions de l'activité physique. Les entreprises ont découvert, à l'occasion de la Conférence entreprise sur l'activité physique qui a eu lieu en novembre 2018, comment elles peuvent promouvoir la santé de leurs clients (www.bag.admin.ch). L'OFSP a également montré, par d'autres canaux, comment le monde du travail peut contribuer à favoriser l'activité physique et en profiter par la même occasion, ce qui a donné naissance au premier magazine actionsanté.



Magazine actionsanté
PDF : www.bag.admin.ch

Priorités 2019

Les acteurs concernés et intéressés seront appelés à rechercher, conjointement avec le monde du travail, une offre spécifique pour la branche « Hébergement et restauration » en matière de GSE. Afin d'améliorer la santé des apprentis, Addiction Suisse prépare des documents sur la prévention des problèmes liés à l'alcool et au tabagisme qu'elle destine à FWS Apprentice. Dans le domaine de la GSE, l'OFSP, le SECO et l'OFAS poursuivront, avec les principaux acteurs, la gestion d'une plateforme d'échange, de coordination et de collaboration. La coopération avec les entreprises de transports publics et les branches concernées dans le domaine de l'activité physique devra être renforcée.

Mesures interdisciplinaires

Les mesures transversales interdisciplinaires « Coordination et coopération », « Financement », « Monitoring et recherche », « Information et formation » et « Conditions-cadres » soutiennent les principales mesures et contribuent à atteindre les objectifs de la stratégie MNT. Les objectifs du domaine « Santé psychique » sont également pris en compte lorsque des synergies existent.

MonAM – nouveau système de monitoring

L'OFSP souhaite mieux visualiser et communiquer les données scientifiques. Pour ce faire, il a mis sur pied, avec l'Observatoire suisse de la santé (Obsan), la plateforme en ligne MonAM, qui regroupe des indicateurs MNT. Les données qui y figurent sont tirées des enquêtes de l'Office fédéral de la statistique et des enquêtes d'autres partenaires. La plateforme www.monam.ch a été mise en ligne à l'automne 2018. Son développement se poursuivra jusqu'en 2020. L'OFSP a en outre publié diverses fiches d'information, par exemple sur le poids corporel, l'activité physique et la consommation de tabac et d'alcool pendant la grossesse (www.bag.admin.ch).

Concept commun de communication sur la stratégie MNT

En 2018, l'OFSP a élaboré un concept de communication comprenant 15 mesures, qui donne une orientation commune à l'organe responsable de la stratégie MNT. En même temps, il a créé deux newsletters, une pour les cantons et l'autre pour les partenaires de mise en œuvre. Au cœur des mesures de communication prévues se trouve une plateforme en ligne destinée aux partenaires, qui leur proposera des informations sur les thèmes des MNT et des addictions et leur permettra d'en échanger entre eux. La plateforme sera opérationnelle en 2020. Elle tient compte des mesures de communication dans le domaine « Santé psychique » (p. ex. sur la prévention de la démence et du suicide).

Échanges sur des thèmes de la santé

Dans la perspective d'une politique de santé globale, l'OFSP fait valoir les préoccupations de la promotion de la santé et de la prévention dans les politiques et les projets

d'autres offices fédéraux, par exemple à l'occasion des rencontres entre les directions. En 2018, il a notamment achevé la troisième phase du projet-modèle « Développement territorial durable » et lancé une convention de coopération pour la phase suivante.

L'OFSP a participé à deux conférences mondiales de l'Organisation mondiale de la santé sur les MNT. À l'automne 2018, en particulier, une délégation comprenant le président de la Confédération, Alain Berset, s'est rendue à la troisième Réunion de haut niveau de l'ONU sur les MNT.

Évaluation intermédiaire de la stratégie MNT

Le Conseil fédéral et le Dialogue PNS (mandants) devront être informés en 2020 de l'évolution de la mise en œuvre de la stratégie MNT. Ce rapport intermédiaire contiendra une évaluation intermédiaire, qui a été lancée en 2018 (www.bag.admin.ch). Les résultats seront disponibles en 2020. Sur la base de cette évaluation, les mesures de la stratégie seront retravaillées en vue de la deuxième phase de la mise en œuvre (2021-2024).

Priorités 2019

L'Obsan et l'OFSP mettront en ligne la deuxième tranche d'indicateurs sur la plateforme MonAM. Ils actualiseront les indicateurs établis à partir des données de l'enquête suisse sur la santé et de l'enquête sur les comportements de santé chez les écoliers. Avec ses partenaires, l'OFSP appliquera les principales mesures du concept de communication, notamment les activités sur les réseaux sociaux et la préparation de la plateforme des partenaires. L'échange avec d'autres domaines politiques sera systématisé, dans la perspective d'une politique globale de la santé, par un groupe de travail interdépartemental.

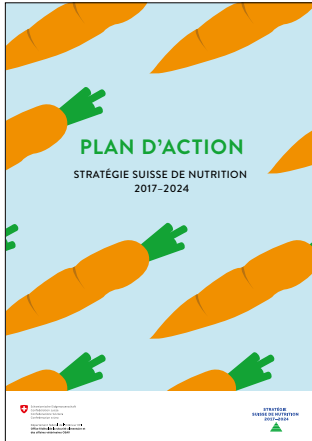
Collaboration avec les partenaires de mise en œuvre

Outre l'organe responsable, de nombreux acteurs participent à la mise en œuvre de la stratégie MNT, dont des offices fédéraux, des cantons, des communes, des ONG, des associations professionnelles et des entreprises privées. L'année 2018 a permis de consolider les partenariats existants et d'en créer de nouveaux.

- **Conférence nationale des parties prenantes MNT** : lors de la conférence annuelle de PSCH, l'organe responsable de la stratégie MNT a organisé en janvier 2018 la quatrième conférence des parties prenantes MNT (www.bag.admin.ch), dont l'intitulé était « La santé pour tous – nouvelles perspectives sur l'égalité des chances ». Plus de 400 acteurs y ont participé. Ils ont profité de l'occasion pour s'informer sur l'état actuel des connaissances relatives à l'influence de la formation, du revenu et du contexte migratoire sur la santé. Les chercheurs et les personnes impliquées dans la pratique ont pu échanger et prendre des contacts.
- **Échanges dans les organes de pilotage** : Le *Dialogue PNS*, qui pilote la mise en œuvre de la stratégie MNT, a été informé en mai 2018 de l'avancement de celle-ci. Le *comité de direction* (comprenant des représentants de l'OFSP, de la CDS et de PSCH) coordonne la mise en œuvre de la stratégie MNT et des mesures dans le domaine « Santé psychique ». Il garantit une vue d'ensemble des activités en lien avec la stratégie et veille à coordonner la communication. Afin d'échanger à propos de la stratégie MNT, il a rencontré en mars 2018 ses partenaires fédéraux, puis, en septembre, d'autres partenaires tels que des ONG, des associations professionnelles, des fournisseurs de prestations et des assureurs.

Plusieurs offices fédéraux contribuent à la mise en œuvre de la stratégie MNT. Leurs activités en 2018 et leurs priorités pour 2019 sont résumées ci-dessous.

Collaboration avec les partenaires de mise en œuvre



Plan d'action de la Stratégie suisse de nutrition 2017-2024
PDF : www.bundespublikationen.admin.ch

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)

Début juin 2018, l'OSAV a lancé le plan d'action de la Stratégie suisse de nutrition www.plandactionnutrition.ch dans le cadre du « Forum Stratégie de nutrition ». Ce forum intensifie les échanges entre les acteurs. Le plan d'action définit les mesures concrètes et fait ressortir les progrès dans l'application de la stratégie. Il est mis en œuvre en étroite collaboration avec des partenaires issus de différents domaines tels que la promotion de la santé et la nutrition, ainsi que des représentants de l'économie, de la recherche, des cantons et d'autres offices fédéraux. L'OSAV a lancé en outre l'application « MySwissFoodPyramid », qui aide les intéressés à s'alimenter de manière à la fois équilibrée et savoureuse.

Pour la deuxième fois, l'office a montré, dans un rapport de monitoring, comment les partenaires du secteur économique ont réduit le taux de sucre dans leurs céréales de petit déjeuner et leurs yogourts. Avec d'autres acteurs, l'OSAV a élaboré des dépliants facilement compréhensibles dans huit langues sur le thème prioritaire 2018 « Égalité des chances en matière de santé », qui se fondait sur la publication « Alimentation des nourrissons et des enfants en bas âge ». Des conseils et recettes sont proposés sur le site www.bonappetitespetits.ch.

Priorités 2019

En 2019, l'amélioration de la composition des aliments se poursuivra. La réduction de la teneur en sucre et en sel sera étendue à de nouveaux groupes d'aliments avec pour référence la « Déclaration de Milan ». Les entreprises sont invitées à souligner leur engagement par des promesses d'actions concrètes dans le cadre d'actionsanté. Les « standards de qualité suisses pour une restauration collective promouvant la santé » seront appliqués. L'OSAV publiera les recommandations suisses pour l'alimentation des personnes âgées en mai 2019 ; le deuxième forum « Plan d'action de la stratégie suisse de nutrition » aura lieu en juin 2019.

Collaboration avec les partenaires de mise en œuvre



Brochure de la rencontre du réseau 2018 « Déplacements actifs »
PDF : www.hepa.ch

Office fédéral du sport (OFSP0)

L'un des instruments les plus importants pour la promotion du sport et de l'activité physique est le programme Jeunesse+sport (J+S) : en 2018, plus de 637 000 enfants et jeunes âgés de 5 à 20 ans ont participé aux cours et aux camps ; 77 000 personnes ont assisté à la formation de moniteurs ou d'experts de J+S, 6000 à celle de Sport des adultes Suisse. Des modules de formation continue spécifiques permettent à ceux qui le souhaitent d'approfondir leurs connaissances sur les addictions, la violence, le dopage et les violences sexuelles. Le nombre de modules proposés a encore augmenté en 2018.

Le réseau www.hepa.ch diffuse des recommandations d'activité physique et met en réseau les multiplicateurs actifs dans le domaine de l'activité physique bonne pour la santé. 70 acteurs ont participé à la rencontre du réseau « Déplacements actifs ».

La Conférence des répondants cantonaux du sport a discuté de la situation actuelle et du potentiel de la coordination locale du sport, à la jonction entre sport et promotion de la santé. L'OFSP0 et l'OFSP y ont fait des exposés.

En ce qui concerne le thème prioritaire 2018, « Égalité des chances en matière de santé », l'OFSP0 a régulièrement échangé avec les associations de sport handicap sur le thème. Il a également sensibilisé les moniteurs J+S sur la façon d'étendre leurs offres aux jeunes présentant des besoins particuliers.

Priorités 2019

En 2019, Sport des adultes Suisse (esa) organisera avec l'Université de Bâle un module de formation continue spécifique sur la promotion de l'activité physique chez les personnes âgées. Le module s'adressera aux experts de l'esa. Ces connaissances seront intégrées aux formations des moniteurs esa qui proposent des activités physiques destinées aux seniors.

Collaboration avec les partenaires de mise en œuvre

Fonds de prévention du tabagisme (FPT)

En 2018, le FPT a poursuivi le développement du programme pour l'enfance et la jeunesse 2018-2025. Celui-ci vise à répondre aux exigences de la stratégie MNT et aux besoins du groupe cible ; il se fonde sur des expériences déjà faites, des connaissances scientifiques et des recommandations internationales. Les offres et les activités du programme, qui s'adressent directement aux jeunes, sont réunies et coordonnées sur une plateforme attractive pour le groupe cible. Le FPT a entamé en 2018 une collaboration avec éducation21.

Il a lancé une révision d'ordonnances, en particulier afin de soutenir plus efficacement la prévention du tabagisme dans les cantons. Il a transféré dans une nouvelle structure les offres d'arrêt du tabac destinées aux adultes et celles proposées dans les soins de base, en se fondant sur des offres qui existent au niveau national avec des acteurs reconnus. Des projets dans ce sens seront financés à partir de 2019. En ce qui concerne le thème prioritaire 2018, « Égalité des chances en matière de santé », le FPT a ajouté aux approches liées aux phases de la vie une stratégie portant sur ce thème, qui vaut pour toutes ses mesures (www.tpf.admin.ch).

Priorités 2019

En 2019, le FPT définira la démarche dans le domaine de la promotion de la santé en entreprise et achèvera la mise au point de la stratégie. Il s'agira pour lui avant tout d'axer davantage son mandat légal sur les stratégies nationales MNT et Addictions.

Collaboration avec les partenaires de mise en œuvre

Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

Dans le domaine de l'encouragement à la jeunesse (art. 7, 9 et 26 LEEJ), l'OFAS a soutenu en 2018 huit organisations faitières de jeunesse et une quarantaine d'organisations ayant un rapport contribuant à la prévention des MNT, 14 projets contribuant à la prévention des MNT (focus santé psychique ou promotion du mouvement, sept projets prenant par ailleurs en compte des aspects liés à l'égalité des chances en matière de santé) et six cantons pour des programmes visant à constituer et à développer leur politique de l'enfance et de la jeunesse (www.bsv.admin.ch).

Dans le domaine de l'aide à la vieillesse (art. 101bis LAVS), l'OFAS a soutenu en 2018 huit organisations, dont la majorité contribue directement à améliorer le cadre de vie et la santé des personnes âgées (www.bsv.admin.ch).

Sur la base de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (art. 7, al. 2, LEEJ) un soutien financier a été accordé, entre autres, aux organisations suivantes pour leurs activités régulières et leurs structures : Stop suicide, association Blindspot, association Milchjugend. Le Conseil Suisse des Activités de Jeunesse, Scoutisme CH, Jubla et d'autres organisations de jeunesse font évidemment aussi preuve d'engagement à travers des activités spécifiques.

Priorités 2019

En 2019 également, l'OFAS aura pour préoccupation de mettre un accent sur l'intégration des enfants et des jeunes ayant particulièrement besoin d'encouragement. C'est-à-dire que les projets ou organisations abordant cette thématique touchent des subventions supérieures.

Collaboration avec les partenaires de mise en œuvre

Administration fédérale des douanes (AFD)

Chaque année, sur la base de l'art. 43a de la loi sur l'alcool (LAlc), des projets consacrés à la lutte contre la consommation problématique d'alcool bénéficient du soutien de la Confédération. En 2018, cette dernière a désigné avec l'OFSP les acteurs dont les projets seront soutenus financièrement. Il s'agit d'organisations actives sur l'ensemble du territoire suisse et offrant des prestations de fonds. Le financement de projets concernant les achats tests et la protection de la jeunesse a également eu lieu en 2018. Trois campagnes d'achats tests ont été menées dans différents contextes, un rapport statistique sur la pratique des achats tests a été publié, et divers projets de protection de la jeunesse réalisés (p. ex., formation du personnel de vente, recherches exploratoires). Concernant le thème prioritaire 2018 « Égalité des chances en matière de santé », des subventions ont été spécifiquement allouées aux organisations qui accordent une importance particulière à cette problématique.

Priorités 2019

En 2019, dans le domaine de la formation du personnel de vente, le suivi des mandats de recherche réalisés en 2018 sera assuré. La promotion du site www.jalk.ch sera renforcée et l'accent sera mis sur la coordination des activités liées aux achats tests sur le plan national. Par ailleurs, les processus relatifs au financement de petits projets seront redéfinis selon l'art. 43a LAlc.

Perspectives

Au regard de l'ensemble des groupes de mesures, les priorités pour 2019 sont les suivantes :

- Mettre en œuvre la stratégie MNT avec pour **thème prioritaire 2019** « **Phase de vie Vieillesse** ». La collaboration se fera surtout avec Pro Senectute.
- Mener la **cinquième conférence nationale des parties prenantes MNT** conjointement avec la conférence des parties prenantes de la stratégie nationale Addictions sur le thème « Vieillir en bonne santé – une contradiction ? » (mai 2019). Une brochure sur le sujet sera publiée simultanément.
- Appliquer des **mesures de communication** figurant dans concept commun de communication, telles que des activités sur les réseaux sociaux (OFSP, CDS, PSCH, autres services fédéraux et autres acteurs ensemble).
- Démarrer les travaux de préparation pour le **thème prioritaire 2020** « **Phase de vie Enfance et adolescence** » (OFSP, CDS, PSCH), en collaboration notamment avec l'OFSP, l'Obsan et l'Association faîtière Obésité de l'enfant et de l'adolescent.
- Réaliser une **évaluation intermédiaire** de la stratégie MNT à l'intention du Conseil fédéral et du mandant Dialogue PNS.